

VILLE DE WATTRELOS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RESIDENCE AUTONOMIE LE TOUQUET
DECISION MODIFICATIVE N°2

DELIBERATION N° 59

Date : SAMEDI 10 DECEMBRE 2022

Rapporteur :

Monsieur Dominique BAERT

Maire, Président du C.C.A.S.

Cette décision modificative n°2 a pour objectif de régulariser l'amortissement incomplet de 2 subventions transférables de l'immobilisation 2016 04 2182 000002 pour un montant total de 12 727 €.

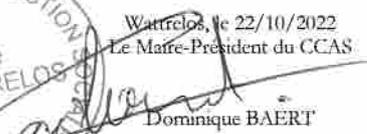
Le détail des crédits ouverts en dépenses et en recettes est joint en annexe.

Section de fonctionnement et d'investissement : + 12 727 € en recettes et dépenses

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à faire appliquer cette décision modificative.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application
de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée
par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le 22/10/2022
Le Maire-Président du CCAS

Dominique BAERT



DEPARTEMENT DU NORD
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Samedi 10 décembre 2022 – 9h30

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 7

Monsieur Benjamin CAILLIERET, Vice-Président délégué
Mesdames Jocelyne LEFEVRE, Laureen LEMOINE,
Messieurs, Patrick DUPONCHEEL, Veysal KIRAZ, Pascal LUCAS, Christophe RICCI,
Administrateurs

Absence excusée avec pouvoir : 01

Monsieur Claude LECLUSE

Absence excusée sans pouvoir : 05

Monsieur Dominique BAERT
Madame Françoise CLAIS
Madame Danielle CUCHERE
Madame Laura DELPLANQUE
Madame Arlette ROUSSEL

Absence :

Président de séance :

Monsieur Benjamin CAILLIERET, Vice-Président délégué